



PARC d'ASSISTANCE – Parking de la gare Bertrix

▪ Parking de la gare

Tous les teams devront se placer sur le parking de la gare, ceci à la discrétion du Comité d'Organisation.

Si vous souhaitez réserver un emplacement au sur le parking de la gare, cela doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de l'organisation adressée à info@racspa.be. Sans réservation, les teams seront placés à la discrétion de l'organisation.

La demande doit être envoyée pour le 26 mai 2023 24h00 au plus tard. Passé cette date, la demande ne pourra plus être prise en compte.

La demande doit comporter les éléments suivants :

- **Nom du team**
- **Coordonnées du responsable du team**
- **Equipages concernés**
- **Plan d'implantation souhaité** (avec les dimensions)

Dimensions :

Catégories BRC :

Chaque concurrent bénéficiera d'un emplacement de 8 mètres de façade.

Si un « team » assure l'assistance de plusieurs voitures, il bénéficiera d'un espace supplémentaire de 5 mètres par véhicule supplémentaire (soit : 13 mètres pour 2 voitures, 18 mètres pour 3 voitures, ...).

Catégories Legend Boucles :

L'emplacement maximum autorisé est de 50 m² par voiture participante. Au-delà, et en fonction des disponibilités, les m² supplémentaires feront l'objet d'une facturation de 10 € / m².

Les concurrents devront strictement se conformer au plan réalisé par le Comité d'Organisation.

▪ Sécurité

Electricité

Il n'y a pas de bornier électrique.

Toute installation électrique sera conforme au Règlement Général d'Installation Electrique.

Le RAC Spa et la Ville de Bertrix se dégagent de toute responsabilité quant aux accidents survenant suite à un raccordement illicite ou non-conforme et ne peuvent être tenus comme responsable en cas de coupures d'alimentation



Essence

Aucun stockage de carburant de quelque nature que ce soit ne sera autorisé dans le parc d'assistance et dans les emplacements d'assistance, ainsi que dans les véhicules d'assistance ou/et véhicules auxiliaires. La confiscation du carburant sera accompagnée d'une amende de 500 € signifiée par le directeur de course. L'accès et la circulation d'un véhicule transportant du carburant dans le parc d'assistance est strictement interdit.

Sera seule tolérée une quantité maximale de 20 litres de carburant nécessaire au remplissage des réservoirs pour le matériel (groupe électrogène, chauffage, etc).

Lestage

Toute structure temporaire devra être solidement arrimée ou lestée de min. 5Kg par m².

Gaz

Les installations au gaz sont fortement déconseillées. Les installations au gaz éventuellement présentes devront être parfaitement conformes à la législation en vigueur.

Des contrôles stricts seront réalisés par les pompiers. Le Comité Organisateur se réserve le droit de faire démonter toute installation ne respectant pas scrupuleusement toutes les règles de sécurité.

▪ **Accessibilité**

L'installation peut se faire dès vendredi 9.06.2023 à 09h00. L'évacuation doit se faire pour le dimanche 11.06.2023 à 20h00 au plus tard.

Un seul véhicule identifié par l'autocollant " SERVICE " sera autorisé dans le parc de service. Un véhicule non autorisé dans le parc d'assistance en sera évacué.

▪ **Divers**

Dans le parc d'assistance, il est obligatoire d'utiliser les poubelles et containers prévus à cet effet par l'organisation. Il est interdit d'y jeter des pneus, des morceaux de verres, des plaquettes de freins, de l'huile de vidange

Par véhicule concurrent, un extincteur de 6kg minimum est obligatoire sur chaque emplacement d'assistance. Il devra être visible et sa présence pourra être contrôlée durant l'épreuve.

Toute opération commerciale et/ou organisation d'espace réceptif est soumise à l'autorisation du Comité Organisateur.

Les dégâts éventuels causés au parc d'assistance seront entièrement à charge du concurrent en cause.

L'accès est soumis au respect du protocole covid en vigueur qui sera communiqué plus tard.

L'utilisation d'une toile de sol est obligatoire



Pour accord et Bonne réception :

Nom :

Team :

Signature :